

LETTRE D'INFORMATION

Numéro 55 - Mai 2024



Au sommaire

Influenza aviaire : passage du risque modéré au risque négligeable sur l'ensemble de la France

Identification : le GDS ne fera plus de boucles à l'identique ni point relais "boucles" pour l'IPG

Audit biosécurité en élevage porcin : prise en charge par l'Etat des audits

Focus sur la gale ovine : attention aux mélanges de troupeaux



Influenza aviaire : passage au risque négligeable sur l'ensemble de la France depuis le 03 mai 2024.

Du fait d'une situation sanitaire nationale favorable au regard de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), **l'ensemble du territoire national est passé au risque « négligeable » depuis le 3 mai 2024.** Si la campagne vaccinale inédite et massive des canards en France contribue à réduire l'exposition au risque IAHP, le ministère demeure très attentif à l'évolution de la situation aux États-Unis suite à la détection d'IAHP chez des bovins laitiers.

Rappel de cette campagne :

29/11/2023 : Passage au risque modéré sur toute la France

05/12/2023 : Passage au risque élevé sur toute la France



Pour en savoir plus



Arrêt des boucles à l'identique et du point relais boucles au GDS



Les différentes OPA travaillent conjointement afin de proposer un maximum de services aux éleveurs isérois. Le GDS et la Chambre d'Agriculture collaborent quotidiennement. Depuis de nombreuses années, le GDS de l'Isère proposait deux services aux éleveurs :

- La possibilité de faire des boucles à l'identique (bovin à destination de l'abattoir qui a perdu une boucle)
- Point relais pour l'achat de boucles

Cela permettait aux éleveurs de bénéficier de ces services sans aller à la Chambre à Grenoble en centre ville. Depuis maintenant 2 ans, la Chambre d'Agriculture de l'Isère a déménagé à Moirans, à quelques kilomètres seulement de Rives.

Le GDS a donc décidé de rendre à la Chambre ses services d'identification et **ne fera plus de boucles à l'identique ni point relais pour les boucles à partir du 1er juin 2024.**

Veillez donc vous adresser à la Chambre d'Agriculture de l'Isère pour toute demande de boucle à l'identique.

Chambre d'Agriculture de l'Isère :

ZA Centr'Alp
34 Rue du Rocher de Lorzier
38430 Moirans
04 76 20 67 11

Prise en charge des audits biosécurité en élevage porcin par l'Etat

Le ministère de l'Agriculture a décidé d'octroyer une aide de 2 millions d'euros dans son plan de prévention de la Peste Porcine Africaine, **pour déployer des audits biosécurité chez les détenteurs professionnels de porcs de petite taille et dans les élevages de sangliers.**



Pour cela, **les éleveurs éligibles et volontaires bénéficieront sans frais** d'un état des lieux approfondi du niveau de biosécurité (l'audit) et de conseils (le plan d'actions) par un auditeur vétérinaire spécialement formé. Les techniciens (de groupements d'éleveurs, de GDS, de Chambre d'agriculture, etc.) formés pourront également réaliser ces audits en cas d'indisponibilité du vétérinaire.

Les élevages éligibles sont :

- **les petits détenteurs de porcins**, c'est-à-dire ceux ayant commercialisé **moins de 1000 porcs en 2023**, et n'ayant **pas eu d'audit Pig Connect Biosécurité depuis le 1 er janvier 2022**, soit 5 596 éleveurs en métropole et 172 en Outre-mer ;
- **les 324 élevages de sangliers** recensés dans BD PORC.

Plus d'informations seront fournies lors du lancement de l'opération.

Pour en savoir plus



Petit focus sur la gale ovine : attention aux mélanges de troupeaux

Parasitose très contagieuse, la gale ovine occasionne des pertes économiques importantes.



Source : F. Personne (GDS23)

Présentation de la gale ovine : cause et symptômes

La gale ovine est provoquée par un acarien microscopique, *Psoroptes ovis*.

Les symptômes, d'abord discrets, sont au départ, un prurit léger et des petits boutons sur les parties de la peau avec de la laine. Très rapidement, on observe des mèches de laine tirées. Ensuite, un épaissement du derme et l'apparition de croûtes provoquent l'arrachement de la laine par plaques sur les flancs et le dos. La démangeaison est telle, que le bien-être des animaux est atteint. Certains animaux porteurs restent asymptomatiques et ce sont eux qui véhiculent la gale.

Les agneaux peuvent être atteints dès 8 jours, et on observe alors des « taches blanches » sur la laine : il s'agit de décoloration de la laine secondaire au léchage. On parle alors d'agneau léopard.

Comment mon troupeau se contamine ?

Une brebis saine s'infeste par contact avec une brebis contaminée (qui se démange ou asymptomatique) ou via le milieu si une brebis atteinte s'est grattée contre une barrière ou un cornadis.

Quels sont les traitements ?

L'approche consiste à **traiter simultanément tous les animaux, sans exception**, à l'aide d'un acaricide, à désinfecter le bâtiment et le matériel avec un produit acaricide, puis à maintenir une période de vide sanitaire du bâtiment pendant 3 à 4 semaines.

Le traitement des animaux peut se faire par baignade ou injection.

Il n'existe malheureusement pas de traitement efficace contre la gale en médecine alternative.

Pour en savoir plus



FARAGO 38

VOTRE EXPERT EN HYGIÈNE

- DÉRATISATION - DÉSORISATION
- DESTRUCTION NIDS DE GUÊPES, FRELONS
- ANALYSE D'EAU
- DÉSINSECTISATION
- NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

CONTACTEZ NOUS AU 09 74 50 85 85



NEW

Articles



Antiseptie de la peau, des muqueuses et des sites opératoires.
Traitement d'appoint des plaies infectées.



Nettoyage et antiseptie de la peau, des sites opératoires et de la zone génitale en préparation à la mise bas.



145 ESPACE TROIS FONTAINES
38140 RIVES

09 74 50 85 85 / AGRODIRECT@AGRODIRECT.FR
WWW.AGRODIRECT.FR



Nous sommes présents sur Facebook et Instagram. N'hésitez pas à nous suivre pour rester informés de toute l'actualité du GDS 38.



GDS ISERE

145 Espace Trois Fontaines 38140 RIVES | 09 74 50 85 85 | gds38@reseaugds.com

[Legal Notice](#) | [Privacy Policy](#) | [Unsubscribe](#)